

Note de cadrage en faveur de la programmation Politique de la Ville

Crédits spécifiques 2025 - Cœur de Flandre Agglo-

Quartier Pasteur/ Foch



Appel à projets ouvert du 19 décembre 2024 au 31 janvier 2025 inclus

Cadre d'intervention de la programmation 2025

1/ Cadre général

Les nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » sont signés dans le Département du Nord et font références aux circulaires du 3 juillet 2023 et 24 janvier 2024 relatives à la refonte de la politique de la ville. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville a fixé les objectifs calendaires et méthodologiques d'élaboration des nouveaux contrats de ville.

Afin d'apporter des réponses de qualité, la construction des contrats de ville s'est effectuée en lien étroit avec les habitants des quartiers et a mis l'accent sur l'articulation avec les autres plans d'actions et stratégies du territoire. La forte mobilisation du droit commun et dispositifs tels que l'ATFPB sont également prégnants dans l'obtention de résultats tangibles et mesurables pour les habitants.

C'est dans ce cadre que le nouveau contrat de ville 2024-2030, porté par Cœur de Flandre agglo, en faveur du quartier des résidences Pasteur Foch d'Hazebrouck a été signé le 20 mars 2024 par l'Etat, la Région, le Département, Cœur de Flandre Agglo, la ville d'Hazebrouck, les bailleurs sociaux (Partenord Habitat et Flandre opale Habitat), le procureur de Dunkerque, le président du centre d'Animation du nouveau monde, la Caisse d'Allocations Familiales, la CPAM, l'Agence Régionale de Santé, France Travail, la mission locale, la Caisse des Dépôts et Consignations-banques des territoires, l'Éducation nationale.

Cette mobilisation massive marque l'ambition de tous dans l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier.

2/ Les orientations pour 2025

Par l'organisation des tables citoyennes, d'un barbecue participatif, d'enquêtes par questionnaires et le partage des constats et besoins des habitants aux partenaires lors des groupes focus..., on peut affirmer que la concertation des habitants dans l'identification des grandes priorités du quartier et du territoire a été un enjeu majeur de co-construction du contrat ville.

L'ensemble des démarches a permis de définir 5 priorités pour les habitants qui sont :

- L'ouverture d'une épicerie à prix attractif
- L'installation d'une maison médicale ou d'un relais santé/ pharmacie
- Le développement d'activités culturelles et sportives à prix préférentiels

- La mise en place d'un réseau de bus pour circuler dans toute la ville mais aussi à l'extérieur ainsi qu'un accompagnement à l'utilisation des transports et à la mobilité
- L'installation de panneau d'affichage interactif aux abords des écoles pour renforcer la communication

Parmi les besoins des habitants du quartiers 1 enjeu se distinguent en faveur des crédits spécifiques politique de la ville il s'agit de l'accompagnement à l'utilisation des transports et à la mobilité du fait de la mise en place prochaine du plan mobilité porté par cœur de Flandre Agglo, qui se concrétise en outre par le déploiement d'un réseau de bus circulant dans toute la ville d'Hazebrouck mais aussi à l'extérieur et rejoignant les autres pôles stratégiques du territoire de l'agglomération.

La synthèse des remontées de terrain et des travaux de concertation avec les partenaires ont permis de définir les enjeux des élus qui complètent les priorités des habitants et s'orientent vers :

- La mobilité
- L'Éducation
- La santé
- L'emploi et la formation
- La Participation citoyenne réactivé avec l'émergence d'un nouveau conseil citoyen et d'une guidance auprès de celui-ci pour travailler en mode projet collaboratif

Orientation 1 : la mobilité reste un frein essentiel au sein du quartier dans l'accès à l'emploi, la formation, l'éducation (orientation, formation, stage...) et la santé. Il y a un besoin de :

Faciliter la mobilité des habitants du quartier, en rendant visible l'offre et les dispositifs mobilités existants, en proposant un accompagnement individuel à l'appréhension des parcours (faciliter le parcours piéton vers la gare et le centre-ville), en travaillant sur les freins psychologiques.

Accompagner les jeunes à l'utilisation des transports urbains disponibles ou mobilité douce afin de faciliter l'orientation scolaire, la recherche de stage, la reprise de formation, stimuler l'autonomie à la mobilité pour ouvrir les champs des possibles et s'extérioriser

Développer et sensibiliser sur l'utilisation des transports en commun qui vont se développer fortement et prochainement sur le territoire est un enjeu majeur à entrevoir. Accompagner les initiatives citoyennes afférentes.

Orientation 2 : L'éducation, La lutte contre le décrochage et les fragilités scolaires, l'accompagnement des familles dans la fonction parentale, la relation parent-enfant- école, le besoin de s'extérioriser, le bien - être et la confiance en soi sont les enjeux éducatifs essentiels. Au travers de ces enjeux on entend :

Fédérer les jeunes autour de défis sportifs ou à visés humanitaires, instaurer un conseil citoyen des jeunes **pour les mobiliser autour de projets... Développer l'entraide entre jeune** du quartier autour d'un projet collectif (gout de l'effort, reconnaissance);

Accompagner les jeunes dans leur orientation professionnelle de manière à redonner le goût des apprentissages et lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire

Favoriser et promouvoir la Réussite Educative : au sein du quartier, de nombreuses familles rencontrent des difficultés en lien avec la fragilité scolaire et/ ou éducative de leurs enfants

Par ailleurs, le projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville d'Hazebrouck pourra être un pilier du volet Educatif en articulation avec le Programme de Réussite Educative (PRE) dans la mise en place d'actions répondant aux besoins identifiés tels que :

- **Promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion et la lutte contre les discriminations ;**
- **Coordonner la cohérence éducative et la participation des acteurs autour des besoins de l'enfant et du jeune ;**
- **Favoriser la citoyenneté, apprendre à prendre soin de soi et des autres ;**
- **Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer le soutien à la parentalité ;**
- **Promouvoir la mobilité sur le territoire ;**
- **Accompagner la formation des jeunes ; la découverte des métiers et du milieu professionnel, valoriser les filières professionnelles**

Orientation 3 : L'accès à la Santé

Les habitants du quartier tout comme les habitants des territoires ruraux de Cœur de Flandre aggro éprouvent des difficultés à s'inscrire dans une démarche globale de santé, le constat démontre que le territoire cumule plusieurs difficultés, il sera donc nécessaire de :

- **Développer une démarche "d'aller-vers"** dans le but de créer une dynamique d'accompagnement des publics vulnérables.
- **Apporter un accompagnement favorisant les conditions d'une inscription durable dans un parcours de santé** en donnant aux personnes les informations et les clés de compréhension du système de santé ;
- **Favoriser l'ouverture des droits, l'accès aux soins, la prévention** (prévention à l'utilisation prolongé des écrans surtout chez les plus jeunes, promouvoir l'alimentation saine et la pratique d'une activité adaptée, aborder la sexualité et les comportements à risque...)
- **Améliorer les rapports sociaux entre habitants et les institutions**

Orientation 4 : L'Emploi, la formation : le nouveau cadre de loi « plein emploi » en janvier 2025 nécessite un repérage accru des « invisibles » non accompagnés dans l'emploi ou l'insertion, en effet seulement 88 demandeurs d'emploi sont identifiés auprès de France travail alors que le revenu médian des habitants reste en dessous des seuils nationaux. La politique d'aller vers reste un axe essentiel à développer en 2025. En complémentarité, il y a un besoin de poursuivre les dispositifs d'accompagnements renforcés dans l'accès à l'emploi, la formation en faveur des jeunes en décrochage scolaire ou faiblement qualifiés.

Les partenaires du droit commun en faveur de l'insertion professionnelle sont conséquents sur le territoire : France travail, le Département, CAP Emploi, la Région avec le Plan Régional de Formation, le tissu associatif avec les ACI, et sont chargés de déployer de nombreuses actions sur le QPV.

Au regard des différentes problématiques constatées sur le territoire, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville auront vocation à soutenir en priorité :

- Renforcer ou développer des actions « d'aller-vers » et de mobilisation de nouveaux publics. Les actions pourront être construites autour d'interventions en bas de résidences, aux abords du centre social, des écoles... à l'occasion d'événements organisés par les acteurs de l'insertion professionnelle « distingués du droit commun ». Elles pourront travailler à la mobilisation des publics en situation de précarité et à l'orientation vers les professionnels de l'insertion et du droit commun.
- Poursuivre et déployer l'animation territoriale à destination des partenaires et des entreprises par la mobilisation des entreprises dans la construction des projets professionnels des habitants en travaillant sur les effets de mobilité. Mettre en avant des tutorats et des réussites entrepreneuriales du territoire afin de stimuler "l'envie de réussir, créer et innover" et l'esprit d'entreprendre.

Orientation 5 : La Participation citoyenne réactivé avec l'émergence d'un nouveau conseil citoyen

Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération et des acteurs du quartier, le conseil citoyen aura pour mission de favoriser la démocratie participative des habitants afin de répondre aux besoins identifiés lors des tables citoyennes. Il devra répondre aux enjeux suivants :

- Favoriser l'expression et recueillir les besoins des habitants
- Permettre aux habitants de retrouver de l'intérêt pour la vie de leur quartier
- Stimuler, appuyer et promouvoir les initiatives citoyennes
- Favoriser la co-construction des projets aux côtés des acteurs institutionnels
- Permettre aux citoyens de participer aux décisions publiques
- Bénéficier de l'expertise d'usage des habitants

Le précédent contrat de ville et le diagnostic du nouveau contrat de ville ont mis en avant que peu de personnes connaissent l'existence du conseil citoyen sur le quartier. Pour les habitants, subsistent encore de nombreuses questions sur le fonctionnement et le déploiement de cette instance.

Un projet méthodique et collaboratif semble nécessaire afin de repérer de nouvelles forces vives au sein du quartier, des volontaires prêts à s'investir dans un nouveau conseil citoyen, en connaissance des enjeux. Pour cela il sera nécessaire de :

- Comprendre le fonctionnement du Dispositif ayant pour objet de porter la parole des habitants et permettre une réelle prise en compte des ressentis et besoins.
- Redonner du sens et des objectifs à l'instance « conseil citoyen » afin de mobiliser les habitants.
- Travailler autour de la réélection du nouveau Conseil citoyen
- Organiser une première table de quartier afin d'établir le bilan des actions écoulées et projeter les actions à venir.

Les services de l'Etat, du Département et de la Région ont été présents aux côtés de Cœur de Flandre Agglo et de la commune d'Hazebrouck tout au long de l'élaboration du contrat de ville.

Chaque instance propose en fonction de leur priorités respectives inscrites dans leur notes de cadrages annuelles (vous pouvez les retrouver sur leurs sites : contacts ci-dessous), des crédits spécifiques politique de la ville.

Les actions sollicitant des crédits du Département doivent s'inscrire dans le cadre des politiques départementales de droit commun existantes, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou optionnelles.

Les actions sollicitant des crédits de la Caisse d'Allocations Familiales s'inscrivent dans le cadre des politiques de droit commun.

Les crédits spécifiques Politique de la Ville de la Région Hauts-de-France doivent répondre à deux Priorités :

- **Priorité 1** : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants
- **Priorité 2** : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville
- **« Nos quartiers d'été »** soutien les animations du quartier durant la période estivale via le sport, la culture, le développement durable

Les crédits Etat mobilisables pour les quartiers prioritaires sont les suivants :

- Crédits spécifiques du Programme de Réussite Educative (PRE),
- Crédits spécifiques de l'Atelier Santé Ville (ASV),
- Crédits spécifiques de Fonds de participation des habitants (FPH)

3/ Condition de mise en œuvre

✓ Présentation écrite

Afin de faciliter la démarche d'écriture des projets nous mettons à votre disposition une **fiche synthétique projet en annexe 1**. Toute demande de subvention s'effectuera en ligne sur le portail Dauphin de l'ANCT (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>) **jusqu'au 31 janvier 2025 inclus ; toute demande tardive ne pourra être étudiée. (Voir annexe 2 : calendrier de programmation)**

Les projets proposés devront répondre aux enjeux précités et être destinés aux habitants du quartier prioritaire Pasteur Foch. Les actions devront permettre un fort impact d'efficacité à moyen et long terme mais aussi, contribuer à changer les statistiques du quartier. Les partenariats concrets avec le droit commun et acteurs du territoire devront être mis en évidence.

Les reconductions d'actions seront étudiées au regard des éléments fournis dans les bilans et démontrant la pertinence de l'action réalisée.

Les actions nouvelles seront privilégiées.

✓ Présentation orale

Depuis 2022, nous proposons, aux porteurs de projets le souhaitant, en complément du dépôt de dossier « écrit » enregistrer sur Dauphin, de présenter leur projet à l'oral durant 5 min aux membres du comité technique élargi. Puis de procéder à un temps d'échange avec les membres présents pendant 5 à 10 min. Date et horaires de passages seront prévus la semaine du 3 au 7 mars 2025.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des appels à candidatures des partenaires sur leurs sites respectifs ou contacter les services suivants :

Pour l'État : rendez-vous sur le site de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>)

Pour la Région Hauts de France : entrer dans votre moteur de recherche (<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/> rubrique relation avec les territoires) ou contacter : Région Hauts-de-France - Direction de l'aménagement du territoire et du logement - Service cohésion sociale et urbaine : *Arnaud SEVERIN* : 03 74 27 17 48 arnaud.severin@hautsdefrance.fr

Pour le Département du Nord : Les Appels à Projets annuels ou pluriannuels sont disponibles sur le site <https://lenord.fr>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Contact : Service Politique de la Ville :

Chargée de mission : Virginie DELANSAY - vdelansay@ville-hazebrouck.fr

Téléphone : 03 59 68 40 05 ou 06 23 99 25 18

Annexe 1 : Fiche Projet Cœur de Flandre Agglo - Politique de la ville 2025

Nom du porteur de projet:

Enjeux prioritaires :	Axe 1: Éducation /jeunesse	<input type="radio"/>	Action Nouvelle	<input type="radio"/>
	Axe 2:Prévention de la délinquance	<input type="radio"/>	Action Reconduite	<input type="radio"/>
	Axe 3: Emploi /Formation/ Chantier d'insertion	<input type="radio"/>	Si reconduction, Bilan de l'action: mettre les éléments en partie Observation	
	Axe 4: Santé et accès aux droits	<input type="radio"/>		
	Axe 5: Sécurité et vivre ensemble	<input type="radio"/>		
	Axe 6: Transition écologique	<input type="radio"/>		
	Axe 7: Mobilité	<input type="radio"/>		
Constat de départ : quel est le besoin ? Que doit-on améliorer ?				
Effets recherchés : Pertinence du projet, pourquoi faut-il améliorer ?				
Objectifs généraux				
Objectifs opérationnels				
Public concerné				
Description de l'action				
Moyens mis en œuvre techniques, humains				
Partenariats				
Plan de communication / mobilisation du public				
Evaluation de l'action (court, moyen et long terme) / indicateur d'efficacité et de suivi				

Budget prévisionnel en euros			
Charges :	Achats / Matières et fournitures		
	Service extérieur :		
	Autres		
	Rémunération de personnel		
	Charges indirectes		
	Total charges		
Produits :	Subvention Politique de la Ville		Subvention Droit commun
	Etat		Europe
	Région		Etat
	Bailleurs		Région
	Cœur de Flandre aggro		Département
	Ville d'Hazebrouck		Cœur de Flandre aggro
	Sous-Total politique de la ville		Ville d'Hazebrouck
	Autres recettes		
	Vente/Prestations		
	Dons / Mécénat		
	Contributions		
	Autres		
	Total produits		
Observations budgétaires			
Observations générales			

ANNEXE 2 : Calendrier d’instruction de la programmation 2025 politique ville

Dates	Actions	Commentaires
20 décembre 2024	Lancement de l’appel à projets crédits spécifiques politique de la ville - cœur de Flandre Agglo	Diffusion aux porteurs de projets, mise en ligne sur le site de la ville d’Hazebrouck et de cœur de Flandre Agglo, information par mail et diffusion sur les réseaux sociaux.
31 janvier 2025	Date limite de réception des projets pour la programmation 2025	N’hésitez pas à contacter la ville d’Hazebrouck – service politique de la ville pour toutes demandes de renseignements.
Du 3 au 7 mars 2025 (Date à définir)	Organisation des oraux de présentations des projets par les porteurs Suivi du Comité technique	Bilan des actions 2024 Proposition de soutenance orale pour les partenaires souhaitant présenter leur(s) projet(s) déposé(s) pour 2025
24 au 28 mars 2025	Comité de pilotage en présence de Monsieur Le Préfet à l’égalité des chances	Bilan des actions 2024 Présentation de la programmation 2025